

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 30 juin 2026
Rapporteur : Dominique Guélon

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION LOCALE DU SECTEUR DE COURNON

L'an deux mille vingt-six, le trente juin, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (17) ou représentés (6) :

Marine ARANDA JARA, Damien ARNAUD représenté par René GUELON, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Bénédicte BORREL, Jessica CARLI, Caroline CHOUVY, Bernard DUCREUX, Dominique GUELON, René GUELON, David MENDES, Arnaud MITORAJ représenté par Michel PARDO, Sébastien MORANGE, Michel PARDO, Aline PEALLAT représentée par Danielle PRULHIÈRE, Sophie PICOT représentée par Laurence RAGI, Alexandra PIRON, Danielle PRULHIÈRE, Laurence RAGI, Valérie ROUX, Bruno TRAUCHESSEC, Clara VAYSSETTE représentée par Bernard DUCREUX, Valéry VIALARD représenté par Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Baptiste XAMBO

Secrétaire de séance : Marine ARANDA JARA

Date de convocation du conseil municipal : 24 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21

Vu le Code du travail, notamment ses articles L5314-1 à L5314-4

Vu les statuts de la Mission Locale du secteur de Cournon

Considérant que le renouvellement du conseil municipal conduit à procéder à une nouvelle désignation du représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la Mission Locale ;

Considérant que la Mission Locale du secteur de Cournon a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale, dans le cadre d'une mission de service public pour l'emploi ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De désigner** Alexandra PIRON, Adjointe, en qualité de représentant(e) de la commune d'Orcet au conseil d'administration de la Mission Locale du secteur de Cournon

1730062026

- **De transmettre** la présente délibération à la Mission Locale du secteur de Cournon

Fait et signé à Orcet, le 02 juillet 2026

Le Maire,

Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.